



du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations
du Bureau du 20 mars 2024

Date de publication : 26/03/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 7/03/2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 18 Votes : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 20 mars 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Frontenay-Rohan-Rohan (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (*pouvoir à Pascal DUFORESTEL*)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (*pouvoir à Jean-Pierre SERVANT*)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER (*pouvoir à Bernard BORDET*)

Convention de partenariat 2024 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour le recrutement
d'un(e) chargé(e) d'accueil au Pôle des espaces naturels



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Convention de partenariat 2024 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour le recrutement d'un(e) chargé(e) d'accueil au Pôle des espaces naturels

Contexte

Le Pôle des espaces naturels du Marais poitevin est un lieu plurifonctionnel qui implique la Mairie de Saint Denis du Payré (propriétaire du terrain), le Parc naturel régional du Marais poitevin (propriétaire du bâtiment) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, gestionnaire des Réserves Naturelles Nationales de Saint Denis du Payré et de la Belle Henriette.

En 2022 et 2023, les acteurs du Pôle ont procédé au recrutement d'un poste de chargé d'accueil mutualisé durant la période estivale. Le constat de l'augmentation de fréquentation et des retours positifs liés à l'ouverture du pôle conduisent les parties à renouveler le recrutement sur une période de 6 mois. Porté par la LPO, le poste serait financé de la manière suivante : 6 000 € Parc (financés par le Programme d'Actions 2024), 9 000 € LPO (dont 3000 € versés par la Commune de Saint-Denis-du-Payré).

De manière coordonnée, l'agent en charge de l'accueil portera les missions suivantes :

- > assurer une ouverture maximale du Pôle des espaces naturels au service des habitants, visiteurs, élus et professionnels,
- > conseiller et orienter les visiteurs,
- > promouvoir et diffuser les offres d'animations Natures et Patrimoniales du territoire ainsi que celles liées à la Réserve,
- > gérer les réservations et la billetterie,
- > tenir et gérer la boutique de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
- > diffuser l'information locale (réseaux sociaux, info-village etc..) à l'échelle de la Commune,
- > accompagner la gestion et l'ouverture du Centre de Ressources du Parc,
- > développer des conférences thématiques sur le site.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat précitée ainsi que tous les actes s'y rapportant..

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

